

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 04.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le quatre mars deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT – Sébastien BOUREL - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Valérie GUERALT
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 mars 2025

Publié sur le site internet de la commune le 14 mars 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



6. Finances : fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 22

Conseillers
absents : 5
dont 5 avec procuration

Par délibération du 18 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30,00 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 59,19 %,

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2025 identiques à ceux fixés en 2024, soit :

- Taxe d'habitation : 16,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,19 %

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 Voix pour

3 contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 14 mars 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI